

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 45

23^e année • mercredi 4 novembre 2020

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



THIERRY PORCHET

REVALORISER LES MÉTIERS ESSENTIELS!

Augmenter les salaires et les effectifs dans les domaines des soins, du commerce de détail et de la logistique: Unia a organisé la semaine dernière plusieurs actions pour soutenir ces revendications. Et a participé, samedi, à la mobilisation nationale des personnels de la santé. **PAGES 6-7**

POINT DE MIRE

Un pas en faveur de la paix

Sonya Mermoud

L'argent suisse tue! Plusieurs milliards de nos francs soutiennent chaque année l'industrie de l'armement. Des sommes provenant d'investissements de la BNS, de fondations et d'institutions de prévoyance publiques et professionnelles dans des sociétés actives dans ce commerce de la mort. Un business qui participe directement ou indirectement à l'éclatement et à la poursuite de guerres. Avec leur lot de souffrances et de victimes, dont une grande majorité de civils. Avec la destruction d'infrastructures essentielles et d'atteintes graves à l'environnement. Sans oublier la fuite d'innombrables personnes contraintes de chercher refuge dans des contrées moins hostiles. Le 29 novembre prochain, les citoyens pourront manifester leur volonté d'effectuer un pas vers un monde plus pacifique. Ils auront l'occasion de refuser que leur argent puisse servir à la fabrication d'armes en acceptant l'initiative fédérale pour l'interdiction du financement des producteurs de matériels de guerre dans le monde. Une démarche entreprise par le Groupe pour une Suisse sans armée et les Jeunes Verts et aussi soutenue par la gauche. Ce texte entend mettre un terme à l'octroi par des acteurs finan-

ciers suisses de crédits, prêts, donations, prises de participation et acquisitions de titres dans les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la production d'armement. Il vise aussi les banques et les compagnies d'assurances. Un projet balayé par le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise du Parlement estimant qu'il nuirait à l'impact économique du pays. Qu'il n'aurait d'autres effets que de diminuer les rendements des caisses de pension et de l'AVS et l'AI, et d'affaiblir l'industrie suisse et ses PME. En d'autres termes, nos retraites seraient menacées. Des emplois aussi. Il n'y aurait en outre aucune garantie qu'on fabriquerait moins d'armes, quand bien même le rôle de la Suisse, une des principales places financières du monde, ne saurait être minimisé. Une position sacrifiant, comme trop souvent, l'éthique sur l'autel de nos intérêts; privilégiant un pragmatisme aux conséquences que l'on préfère ignorer à la défense de nos valeurs. L'argent n'a pas d'odeur... Et alors que les investissements dans des entreprises durables n'ont cessé de monter en puissance avec des résultats probants. Outre l'aspect moral, les arguments en faveur de la proposition des initiateurs ne manquent pas. Son acceptation permettrait à la Suisse d'être plus cohérente avec l'image dont elle s'enor-

gueillit à l'extérieur: sa tradition humanitaire, sa neutralité ou encore la pertinence de ses bons offices pour jouer les médiateurs lors de conflits internationaux. Le changement de cap en matière d'investissements témoignerait aussi d'une volonté affirmée de lutter contre le dérèglement climatique - principal danger pesant aujourd'hui sur l'humanité - en octroyant des ressources dans ce domaine. Couper le robinet suisse au commerce de la guerre aurait encore valeur de modèle. Même si ses opposants estiment que faire cavalier seul se révèle inutile. Dans ce même ordre d'idées, certains jugent aussi qu'agir pour le climat, à notre échelle, n'a guère d'impact puisque le problème est planétaire. Une manière de se soustraire à nos responsabilités en attendant que d'autres s'en chargent. Espérons dès lors que les citoyens ne laissent pas la peur dicter leur vote et se distancient de stratégies financières mortifères. Qu'ils refusent d'être les complices indirects de placements incompatibles avec une aspiration de paix à laquelle la majorité souscrit. Ici et ailleurs. Un Oui à l'initiative soutient cet espoir... ■

PROFIL



Virginie Monti, de la poésie au bout du pinceau.

PAGE 2

TÉLÉTRAVAIL

Des règles claires nécessaires.

PAGE 3

CLIMAT

Requête à la Cour européenne.

PAGE 5

SANTÉ

Bilan avec le premier hygiéniste du travail cantonal.

PAGE 9

Sonya Mermoud

Pour s'évader du réel qui l'ennuie rapidement, Virginie Monti saisit ses pinceaux et ses crayons magiques. Et redessine la vie dans une version tendre et poétique. Facétieux, drôles, empreints de douceur, ses délicats personnages et animaux trahissent une nature rêveuse et fantaisiste. Un hérisson étend la lessive, une fillette accroché sa balançoire à la lune, un jeune matelot navigue à bord d'un parapluie renversé, une baleine vole dans l'azur... les illustrations de Virginie Monti titillent l'imaginaire et réveillent notre âme d'enfant. Ce mode d'expression, la Vaudoise de 33 ans l'explore depuis son plus jeune âge ou presque. Il lui sert, à l'adolescence, de refuge. «J'étais alors assez marginale. Les dessins me définissaient», raconte la créative, qui partagera néanmoins ce loisir avec un cercle d'amis. A l'heure de devoir choisir une voie professionnelle, Virginie Monti se tourne naturellement vers sa passion et mise sur des études artistiques. Mais ses parents, inquiets pour son avenir, la poussent d'abord à effectuer un CFC de commerce. Diplôme en poche, elle fréquente ensuite, trois ans durant, l'école d'arts visuels Ceruleum à Lausanne, décroche un bachelor et perfectionne encore un an son anglais. Là voilà outillée pour se lancer dans la vie active. Avec, en ligne de mire, gagner son indépendance.

UNE SEMAINE PLUS QUE REMPLIE

En 2017, après une pause sabbatique pour organiser le futur, Virginie Monti ouvre un atelier de cours de dessins à Eclépens pour enfants et adultes. Parallèlement, elle enseigne à Aubonn'Art et effectue différents mandats pour des associations et des entreprises. Enfin, elle est aussi employée dans une fiduciaire dans la capitale vaudoise, histoire de mettre du beurre dans les épinards. «Je travaille six jours et demi par semaine. Mais c'est du plaisir. Dessiner c'est respirer», affirme la trentenaire, qui confie s'épanouir dans le partage de ses connaissances, soulignant la créativité et la vivacité d'esprit de ses élèves. Et ce même si la pandémie de coronavirus a compliqué la tâche. «Je passe aujourd'hui aussi beaucoup de temps à assurer la sécurité sanitaire. A m'occuper du ménage, désinfectant tout le matériel et les surfaces utilisées, et à faire la police pour que les enfants respectent les distances.» Pas de quoi la décourager pour autant. «Voir progresser les participants est une joie», affirme la professeure, qui les initie à toute une palette de techniques: fusain, peinture acrylique, encre de Chine, collage, etc. Mais privilégie pour ses illustrations l'aquarelle et les crayons.

LES SERPENTS, SON CAUCHEMAR

«C'est un peu ma marque de fabrique.» Tout comme la présence de nombre d'animaux sur ses planches. «Je les adore. Mes deux vieux chats mais aussi les marmottes, les lapins, etc., m'inspirent beaucoup. Je les mets souvent en scène. Mon animal préféré reste néan-

moins l'ornithorynque, tellement étonnant. Un mammifère qui pond des œufs et produit du venin», sourit l'indépendante, la mine rêveuse derrière ses larges lunettes rondes cerclant ses

yeux verts. Mais en revanche, pas question de dessiner des serpents. Virginie Monti en a une peur viscérale qu'elle peine à expliquer. «Leur aspect lisse, l'absence de pattes, tout...» décrit-elle

avec une moue de dégoût, avant de changer rapidement de sujet comme pour effacer l'image surgie dans son esprit. On trouvera aussi souvent dans ses réalisations des personnages fémi-

nins qui lui ressemblent et, dans leurs vêtements, une touche de violet. Une couleur qu'elle apprécie particulièrement – elle a d'ailleurs opté pour une voiture de cette teinte, «ainsi facilement reconnaissable». Aujourd'hui, l'illustratrice rêve de trouver une maison d'édition prête à publier ses nombreuses histoires pour enfants qui sommeillent dans ses tiroirs. Comme celle de cet homme qui vit dans un monde gris et découvre, enchanté, toutes les nuances de la forêt... «Ce rêve va aboutir. J'en suis sûre.»

SANS FRONTIÈRES

Plus encline à voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide, Virginie Monti ne se définit pas pour autant comme une personne optimiste. Tout en retenue, la délicate et sensible jeune femme, en couple depuis de nombreuses années, exprime ses émotions à travers ses illustrations. Alors que des toiles non figuratives, qu'elle ne montrera pas, lui permettent d'évacuer les

«Les épreuves renforcent le caractère et les opinions. On peut en tirer une force»

sentiments plus sombres. Pour se ressourcer, la créative mise sur le soleil et la chaleur ainsi que sur ses lectures, oscillant entre littérature sentimentale et aventures valorisant des protagonistes féminines. Des «femmes fortes... Des modèles à suivre», commente cette féministe, que rien n'irrite plus que l'injustice. Et alors qu'elle cite, au rang de ses atouts, sa capacité de résilience, acquise à l'idée que, «quand on touche le fond, on ne peut que remonter». «Bon. Pas trop souvent quand même. Mais les épreuves renforcent le caractère et les opinions. On peut en tirer une force», affirme, posée, celle qui n'en aspire pas moins à une vie paisible, sans stress ni souci, aux côtés des personnes qu'elle aime. «La tranquillité d'esprit n'a pas de prix.» Une recette simple du bonheur qui n'empêche pas Virginie Monti de vouer une passion pour les voyages. Et les bords de mer où elle vivrait volontiers. L'Inde, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, les pays du Nord... Autant de destinations qui ont enchanté l'illustratrice précisant encore avoir visité plusieurs fois le Japon qui la fascine. «Tellement dépayçant ce mélange de haute technologie et de culture ancestrale. Ces temples et ces mégapoles...» Evidemment, crise sanitaire oblige, aucune virée en perspective actuellement à l'agenda de la bourlingueuse. Mais qu'à cela ne tienne. Virginie Monti s'évade dans les mondes merveilleux qu'elle crée. Et son imaginaire débridé ne connaît pas de frontières... ■

Découvrir le travail de Virginie Monti sur: virginie-monti.ch



Virginie Monti puise dans sa nature rêveuse matière à enchanter le réel.

«DESSINER, C'EST RESPIRER!»

Illustratrice indépendante et professeure de cours d'arts visuels, Virginie Monti consacre l'essentiel de son temps à son amour du dessin et de la transmission



TÉLÉTRAVAIL: «UNE CONVENTION ILLÉGALE»

Face à la violence de la nouvelle vague de coronavirus, les autorités encouragent le télétravail. Une solution éprouvée mais qui doit être cadrée. Les syndicats fustigent la convention proposée par les patrons

Textes Sonya Mermoud

Mesure de lutte efficace contre l'expansion de la pandémie de coronavirus, le télétravail ne cesse de gagner du terrain. Et ce d'autant plus ces dernières semaines, avec la flambée des nouveaux cas. Cette situation a conduit les organisations patronales à rédiger un modèle de convention pour réglementer la pratique. Une sorte d'avenant au contrat de travail précisant les droits et les devoirs des deux parties. Un accord jugé illégal par les syndicats qui n'ont, au demeurant, pas été associés à la démarche. «Ce document est contraire au droit en vigueur», indique Luca Cirigliano, secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS), qui voit surtout dans les clauses prévues une manière, pour leurs auteurs, de faire des économies. «On ne veut rien payer et faire supporter tous les risques aux travailleurs.» Le responsable syndical rappelle les obligations impératives des patrons en matière d'ergonomie ou de protection contre les dangers psychosociaux. Obligations découlant de la législation. «Si on suit la convention des patrons, même lorsqu'il n'y a plus de place de travail physique à disposition ou que le télétravail devient obligatoire en raison de la pandémie, l'employeur n'aurait pas à prendre en charge les coûts de matériel – ordinateur, im-

pressions, accessoires de bureau, etc. Cela n'est rien d'autre qu'un report des coûts et du risque entrepreneurial sur le personnel.» En cas de conflit, assure Luca Cirigliano, une telle convention serait déclarée nulle par un tribunal. «C'est un mauvais contrat... du bricolage.»

DÉFINITION CLAIRE DES HORAIRES

Analysant les avantages et les risques du travail à distance, le collaborateur de l'USS rappelle quelques règles incontournables, comme le caractère volontaire de la pratique et le droit à un retour en présentiel. «L'inscription de ces principes dans une convention collective de travail est la meilleure manière de les rendre clairs et applicables pour tous.» Il s'agit aussi de prendre garde à ce que le *home office* ne donne pas lieu à des heures travaillées non payées. «En restant à la maison, la frontière entre vie professionnelle et vie privée s'estompe. Il est impératif de définir clairement les horaires, d'enregistrer le temps de travail, de respecter les temps de pause.» Luca Cirigliano met aussi en garde contre les dangers des phénomènes d'isolement, potentiellement aussi nuisibles sur les perspectives de carrière. «La possibilité d'échanges formels et informels doit être maintenue ainsi que l'égalité entre employés, qu'ils travaillent depuis chez eux ou au bureau.» ■



THÉRIY PORCHET

Des règles strictes doivent encadrer le télétravail. Coûts et risques entrepreneuriaux ne peuvent être reportés sur les employés concernés.

CE QUE DIT LE DROIT

L'USS rappelle les obligations légales des employeurs, indépendamment du lieu de travail. Ils doivent, entre autres, garantir l'ergonomie de la place de travail qui sera organisée de manière à préserver la santé de l'employé. La définition claire des horaires, la saisie du temps de travail, l'interdiction du travail de nuit et du dimanche ainsi que le respect des temps de pause et des amplitudes maximales de l'exercice de la fonction concernent également leur devoir. Les patrons doivent aussi assurer les

employés de l'absence de surveillance de leurs activités allant au-delà de ce qui concerne strictement le travail. Enfin, lorsque le télétravail est imposé, les patrons doivent mettre à disposition le matériel nécessaire ou indemniser le collaborateur s'il recourt à ses propres outils. Comme il leur incombe de rembourser les frais directement liés à l'exécution de leurs tâches professionnelles et de participer aux coûts d'énergie, de télécommunication... ■

Bientôt, un vrai congé pour s'occuper d'un enfant gravement malade

La nouvelle loi fédérale visant à améliorer la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches prévoit 14 semaines payées pour des cas difficiles. Elle entrera en vigueur en deux temps en 2021

Sylviane Herranz

Concilier travail et soins à un proche, enfant ou adulte, souffrant d'une maladie de longue durée, victime d'un accident, hospitalisé ou nécessitant des soins permanents n'est guère possible en Suisse. Depuis des années, des associations de parents et de proches aidants interpellaient les autorités pour que des mesures soient prises afin d'alléger leur charge et leur permettre de poursuivre leur activité professionnelle. Un pas en avant sera bientôt réalisé, même si des progrès sont encore attendus pour mieux soutenir les proches aidants.

Le 7 octobre, le Conseil fédéral a annoncé l'entrée en vigueur en deux temps de la Loi sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. Cette loi, qui contient des modifications de divers autres actes législatifs, tels le Code des obligations, la Loi sur le travail, la Loi sur les prestations complémentaires, sur l'AVS ou encore sur les APG, avait été adoptée par le Parlement en décembre 2019.

La loi introduit plusieurs améliorations. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2021, une travailleuse ou un travailleur aura droit à un congé payé pour la prise en charge d'un membre de sa famille ou de son partenaire atteint dans sa santé. Ce congé est de trois jours par cas de maladie, pour un total de dix jours par année. Jusque-là, ce droit au congé, pas toujours payé, n'était accordé que pour les enfants malades si aucune solution de garde ne pouvait être trouvée.

CONGÉ DE LONGUE DURÉE DE 14 SEMAINES

Un congé payé de longue durée pour la prise en charge d'un enfant gravement malade ou accidenté sera lui aussi introduit, mais seulement à partir du 1^{er} juillet 2021.

D'une durée de 14 semaines, ce congé ne sera accordé que si la personne obtient le droit à l'allocation de perte de gain pour ces situations, prévu également dans la nouvelle législation. Le congé pourra être pris en un bloc, par journée, ou être partagé entre les parents si les deux travaillent, cela dans un délai-cadre de 18 mois.

D'autres dispositions verront le jour en janvier, comme la poursuite du paiement des allocations lors de l'hospitalisation d'enfants souffrant de handicap, et la modernisation du système de bonification pour tâches d'assistance dans l'AVS, qui prendra mieux en compte l'activité des proches aidants. Le montant maximal des loyers dans le calcul des prestations complémentaires sera plus élevé, afin d'éviter à certaines personnes de devoir quitter un logement partagé avec des proches.

LA VOIX DES PROCHES AIDANTS

Pour la Communauté d'intérêts Proches aidants (Cipa), la mise en œuvre de ces mesures «est une bonne nouvelle». «Mais elle ne doit pas nous faire oublier que la prise en charge à long terme des adultes en situation de dépendance n'a pas encore trouvé de réponse», a indiqué Benoît Rey, président de la Cipa, après la communication du Conseil fédéral. Cette alliance a été fondée au printemps 2019 afin de fédérer une vingtaine d'associations et de ligues de la santé dans le but de donner une voix aux proches aidants à l'échelle nationale. La Croix-Rouge suisse, la Ligue contre le cancer, Pro Infirmis suisse, Pro Senectute suisse et Travail.Suisse sont représentés dans son comité. ■

BRÈVES

LES TEMPORAIRES MIEUX PROTÉGÉS

Bonne nouvelle pour le personnel temporaire! La Convention collective de travail (CCT) Location de services a été renouvelée pour trois ans, garantissant le maintien des acquis en matière de conditions de travail et de protection sociale. Mieux encore. Elle prévoit une augmentation des rémunérations et l'application, dès 2023, des salaires minimums à l'ensemble des secteurs actuellement exclus de l'accord, sous réserve que les branches et les entreprises concernées n'aient pas défini des montants planchers dans leurs CCT respectives applicables aux intérimaires. «Nous sommes très contents de cette issue et ce d'autant plus en cette période de crise sanitaire et d'incertitude sur le marché de l'emploi», commente Véronique Polito, membre de la direction d'Unia. En ce qui concerne la hausse des salaires minimums mensuels, elle aura lieu en deux temps. Les personnes non qualifiées toucheront 40 francs de plus en 2022, puis, en 2023, une nouvelle fois cette même somme. Pour les personnes au bénéfice d'une formation, la majoration s'élèvera à deux fois 25 francs, selon ce même planning. Au Tessin, le salaire minimum pour les employés non qualifiés sera aussi amélioré en deux étapes, le 1^{er} décembre 2021 et le 1^{er} décembre 2022, pour un montant total de 220 francs par mois. «Avec ces augmentations successives, le salaire minimum au Tessin devrait respecter celui fixé au niveau cantonal», précise le communiqué des partenaires sociaux signataires de la nouvelle CCT. Ces derniers, soit Swissstaffing, les syndicats Unia et Syna, la Société des employés de commerce et Employés Suisse, ont demandé au Secrétariat de l'économie de déclarer le nouvel accord, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier prochain, de force obligatoire. Il couvre 380 000 travailleurs offrant chaque année leur service par le biais de plus de 800 agences temporaires. ■ **SM**

PAS D'ACCORD SUR LES SALAIRES DANS LA CONSTRUCTION

Les négociations sur les salaires dans le secteur principal de la construction ont échoué. Mercredi dernier, à l'issue de leur troisième rencontre, les représentants des syndicats Unia et Syna, d'un côté, et de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), de l'autre, se sont quittés en total désaccord. Lors de la première réunion de négociations, Unia et Syna avaient présenté leur revendication salariale pour 2021: 100 francs d'augmentation pour tous. Demande ramenée à 60 francs plus un franc pour le panier de midi, soit environ 80 francs au total, face au refus des employeurs. Lors du deuxième round de négociations, les patrons n'étaient pas davantage entrés en matière sur cette prétention revue à la baisse, mais avaient invité aussi les représentants des travailleurs à carrément envisager une baisse des salaires minimums et réels en raison de la réduction du chiffre d'affaires du secteur, évaluée à 5% par la SSE, et du recul des prix à la consommation (-0,9%). Mercredi dernier, la SSE n'a pas démordu de cette idée et a rejeté une nouvelle proposition syndicale: une prime Covid octroyée à tous. Une position qualifiée d'«irresponsable» dans un communiqué commun d'Unia et Syna. Le besoin de rattrapage salarial va augmenter, rendant plus difficile la recherche de personnel qualifié; or, malgré la crise, la conjoncture reste stable dans la construction, le nombre de projets et de demandes a considérablement augmenté en septembre et les perspectives pour l'année prochaine sont bonnes, soulignent les deux syndicats, qui appellent les employeurs «responsables» à augmenter les salaires au niveau de l'entreprise. ■ **JB**



THÉRIY PORCHET

PROTECTION DU CLIMAT: LA COUR EUROPÉENNE SAISIE

Déboutées par le Tribunal fédéral en mai dernier, les Aînées pour la protection du climat ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme et mené une semaine d'action à Bâle



Anne Mahrer, coprésidente des Aînées pour le climat, a rejoint Strasbourg avec son homologue à bord d'un voilier de Greenpeace. Avant son départ, à Bâle, elle a exprimé sa confiance dans le succès de leur mission auprès de la CEDH.

Sonya Mermoud

C'est à bord d'un voilier de Greenpeace que les deux coprésidentes des Aînées pour la protection du climat ont, le 25 octobre dernier, quitté Bâle pour gagner Strasbourg. Au terme d'une journée de navigation, elles sont arrivées à destination. But du voyage: porter leur combat devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) après avoir été déboutées en mai dernier par le Tribunal fédéral. Le groupe – comptant plus de 1800 membres et 900 soutiens – exige un renforcement des mesures pour lutter contre la hausse des températures afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. «Nous espérons que cette Cour sera le premier tribunal à se consacrer vraiment au devoir de la Suisse de protéger notre vie et notre santé contre les conséquences négatives du réchauffement climatique», a déclaré Anne Mahrer, coprésidente des Aînées pour la protection du climat. La semaine précédant le départ du bateau, le mouvement a organisé une série d'actions à Bâle afin d'informer la population de sa démarche. Les activistes ont aussi auparavant, le 8 octobre, remis une lettre ouverte au Conseil fédéral. Dans ce courrier, elles ont précisé les raisons de l'action judiciaire intentée contre la Suisse, accusée de ne pas assumer suffisamment ses responsabilités en matière de protection du climat. Et dénoncé les effets de cette situation dont, entre autres, de fortes vagues de chaleur rendant les personnes âgées malades.

L'ESPOIR D'UN PRÉCÉDENT

«Nous sommes particulièrement vulnérables à ce phénomène. Les aînées ont subi de plein fouet la canicule de 2003, et encore plus les aînées. La mor-

talité des femmes âgées a alors augmenté de façon spectaculaire. Mais, bien sûr, nous nous battons aussi pour les générations futures», a précisé l'ex-conseillère nationale genevoise de 72 ans, engagée de longue date sur le front de l'environnement. Les Aînées ont insisté sur le fait que la température ne devrait pas augmenter de plus de 1,5 degré et que notre pays s'y était engagé au regard du droit international. «Nous n'atteindrons toutefois pas cet objectif avec les efforts entrepris actuellement.» Les espoirs se tournent désormais vers Strasbourg. «La CEDH a des montagnes de dossiers à traiter. Le processus sera long. Mais il y a des possibilités pour qu'elle prenne en compte notre requête. Il s'agit de respecter des droits fondamentaux», poursuit Anne Mahrer, qui veut y croire. Et cite un arrêt de la Cour suprême des Pays-Bas prononcé en décembre dernier et imposant à l'Etat néerlandais de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25% d'ici à la fin de 2020... Georg Klingler, spécialiste du climat chez Greenpeace Suisse, observe de son côté: «Nous pensons que les chances sont élevées que l'action en justice suisse soit la première à être traitée par la CEDH. Elle pourrait donc créer un précédent en Europe et dans le monde.» Une requête de la dernière chance, aucun recours n'étant possible en cas de non-entrée en matière.

LE PARCOURS DU COMBATTANT

L'association des Aînées pour la protection du climat a été créée en août 2016

pour s'occuper du volet judiciaire de la lutte. Soutenue dès ses débuts par Greenpeace, elle a remis formellement, en octobre 2016, une requête au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, dénonçant de nombreuses omissions. Demande rejetée au motif que la question devait être traitée à l'échelle globale et que les militantes n'étaient pas qualifiées pour agir en justice. En mai 2017, le recours déposé au Tribunal administratif fédéral n'a pas rencontré davantage de succès, arguant que les femmes de plus de 75 ans ne souffrent pas plus de la hausse des températures que les autres groupes de la population. Les Aînées se sont alors tournées vers le Tribunal fédéral qui les a déboutées à son tour. Ce dernier a estimé en substance, et entre autres raisons, que le droit à la vie et à la santé invoqué n'était pas assez gravement compromis actuellement, qu'il y aurait encore du temps pour faire face à un réchauffement de nettement moins de 2 degrés... ■



GREENPEACE/JOËL HUNN

POING LEVÉ

LE GOÛT AMER DU CHOCOLAT

Par Aline Andrey

Plus de 1,5 million d'enfants au Ghana et en Côte d'Ivoire courbent l'échine dans les plantations de cacao de ces deux pays principaux exportateurs. Leurs conditions de labeur sont particulièrement difficiles et dangereuses, notamment lors de l'épandage de pesticides. En 2001 pourtant, plusieurs entreprises, dont Nestlé, signaient le protocole Harkin-Engel. Elles s'engageaient ainsi, sous la pression publique, à éliminer le travail des enfants. Vingt ans plus tard, ce dernier est en augmentation selon une enquête menée par un centre de recherche de l'Université de Chicago (NORC). Preuve que les mesures volontaires ne fonctionnent pas, dénonce l'ONG Public Eye, qui soutient l'initiative fédérale pour des multinationales responsables. La Suisse a un rôle important à jouer, pas seulement parce que son chocolat est un symbole touristique fort, mais aussi parce qu'elle représente l'une des principales places du négoce international du cacao.

Alors que la demande en chocolat croît de 2% à 5% chaque année (plus de 3 millions de tonnes sont consommées annuellement sur la planète, dont 60% en Europe), le prix du marché de la fève est trop bas (environ 2000 dollars la tonne). Conséquences: les cultivateurs ne touchent qu'un seul dollar par jour pour leur dur labeur. Ce revenu, sous le seuil de l'extrême pauvreté, n'offre pas d'autre choix aux familles de paysans que de faire appel aux bras de leurs enfants. Selon l'Organisation internationale du cacao, seuls 3,3% du prix de la plaque de chocolat reviendraient ainsi aux agriculteurs. Pour Public Eye, relayée par *Le Courrier*, les cacaoculteurs devraient toucher au moins 3000 dollars par tonne pour pouvoir s'en sortir financièrement. A l'autre bout de la chaîne, l'industrie alimentaire savoure sa croissance. Pour exemple, en 2019, le bénéfice net de Nestlé a atteint 12,9 milliards de francs, ce qui a permis à la multinationale de rémunérer davantage... ses actionnaires.

L'impact de l'exploitation du cacao (dont les trois quarts de la production mondiale viennent d'Afrique de l'Ouest) est non seulement néfaste aux enfants, mais aussi à l'environnement. La forte demande de l'industrie chocolatière entraîne dans les pays producteurs une déforestation intense, même dans des réserves naturelles protégées. Près de 14 000 hectares de forêt ont ainsi disparu au Ghana et en Côte d'Ivoire en 2018 au profit de la monoculture du cacao, soit l'équivalent de 15 000 terrains de football, selon l'ONG Mighty Earth, relayée par le *National Geographic*. Pour l'organisation écologiste, ce déboisement démesuré, s'il continue à ce rythme, créera des chamboulements climatiques catastrophiques, notamment au niveau de la pluviométrie, sans compter les émissions de CO₂. Et comme tout est lié, de nombreuses espèces disparaissent en même temps que leur habitat, dont les éléphants, les chimpanzés et les pangolins... Le problème nous concerne tous, car, s'il fallait encore le rappeler, l'émergence des zoonoses, dont le Covid-19, est intrinsèquement liée à la destruction de l'environnement et à la perte de la biodiversité. La crise sanitaire actuelle est ainsi inséparable de la crise écologique. ■

Crash social chez Gate Gourmet

Dans les aéroports de Cointrin et de Kloten, la société d'assistance au sol a licencié des centaines de collaborateurs en RHT

Jérôme Béguin

«Je n'ai pas de CFC, je ne sais pas comment je vais m'en sortir.» A l'âge de 19 ans, Vanessa a été engagée chez Gate Gourmet comme employée polyvalente chargée notamment de nettoyer les avions pour un salaire de moins de 4000 francs. Aujourd'hui, cette jeune maman a 32 ans et elle a été licenciée cet été. Gate Gourmet, leader mondial du catering dont le siège est à Zurich, a procédé au licenciement pour raison économique d'une soixantaine de ses collaborateurs à l'aéroport de Cointrin (sur 200) et de 300 à Kloten (sur 1500), d'après les chiffres du SSP Trafic aérien.



«Gate Gourmet a réalisé un bénéfice de 440 millions de francs l'an passé, profite du chômage partiel et pourtant elle vire des employés, ce n'est pas normal», dénonce Jamshid Pouranpir, secrétaire syndical à Genève-Cointrin du SSP Trafic aérien.

THIERRY PORCHET

Lors de la procédure de consultation, les propositions d'alternatives au licenciement n'ont pas été retenues et le plan social s'est révélé «alibi», pour citer le terme de Jamshid Pouranpir: «Il faut avoir vingt ans d'ancienneté, je ne connais personne qui peut en profiter.» Le secrétaire syndical à Genève-Cointrin du SSP Trafic aérien tenait la semaine dernière une conférence de presse pour dénoncer les pratiques de la société d'assistance au sol. «Gate Gourmet a réalisé un bénéfice de 440 millions de francs l'an passé, profite du chômage partiel et pourtant elle vire des employés, ce n'est pas normal.» Selon le syndicat, tous les licenciés étaient en effet en réduction d'horaire de travail (RHT) et subissaient, comme Antonio, un chef d'équipe de 38 ans, une perte de salaire de 20% depuis l'arrêt du trafic aérien. «Je gagnais 4300 francs, un salaire plutôt ridicule pour un travail qui commençait souvent à 5h du matin pour finir à 21h. Avec la RHT, je perdais 1000 francs par mois, ce qui est vraiment très dur quand on habite en Suisse, et maintenant ma situation devient encore plus compliquée, je ne sais pas quand le marché de l'emploi va reprendre», témoigne ce père de deux enfants, qui déplore un «manque de respect» de la part de Gate Gourmet. «Cette entreprise bénéficie de la RHT et en même temps licencie, nous avons interpellé l'Office cantonal de l'emploi, son service juridique nous a répondu que tout cela était conforme à la loi. Je crois qu'il y a un petit problème. Nous allons demander l'intervention du conseiller d'Etat Mauro Poggia, car selon nous le but de la loi est d'éviter les licenciements et il est essentiel que les autorités s'en mêlent», explique Jamshid Pouranpir. Outre Gate Gourmet, d'autres compagnies ont déjà réduit leurs effectifs sur le site de Genève-Cointrin, le secrétaire syndical cite Air France-KLM, Caviar House ou Canonica. «Ce n'est malheureusement qu'une première vague, il faut se préparer à d'autres licenciements et à une situation conflictuelle.» ■

UNE MOBILISATION POUR LA SANTÉ DE TOUTE LA POPULATION

Samedi 31 octobre, à l'appel des syndicats, quelque 1000 participants ont manifesté sur la place Fédérale lors de l'action nationale des personnels de la santé. Le point d'orgue d'une semaine de mobilisation

Aline Andrey

«On nous a applaudis durant des mois... Et maintenant?» C'est avec cette question en toile de fond que, la semaine dernière, les personnels de la santé se sont mobilisés pour «une juste reconnaissance et davantage de considération, des conditions de travail dignes et des meilleurs soins à la population» partout en Suisse. En point d'orgue, plus de 1000 personnes se sont rassemblées à Berne sur la place Fédérale le samedi 31 octobre. L'Alliance «Ensemble avec le personnel de santé», formée par des syndicats et des associations professionnelles, demande une prime Corona sous forme d'un salaire mensuel supplémentaire. Elle réclame aussi davantage de droits sur le lieu de travail – notamment avec une possibilité plus étendue de participation et une protection accrue – ainsi que de meilleures conditions de travail, notamment par l'application de la Loi sur le travail et la fin du minutage des soins. Avant la manifestation à Berne, Beatriz Rosende, secrétaire centrale du SSP, revient sur la situation dans le secteur de la santé.

QUESTIONS REPONSES

Comment se porte le personnel de santé au début de cette deuxième vague de Covid-19? Selon nos observations, son état de santé est préoccupant. Il y a beaucoup de burn-out. Pendant la première vague, des infirmières et des infirmiers ont dû se reconvertir à toute allure dans les secteurs accueillant les patients Covid, en particulier aux soins intensifs. Or, travailler dans ce secteur demande généralement deux ans de spécialisation. Le changement d'affectation a été un facteur de stress et d'épuisement. Sans compter l'angoisse générée par la mort de nombreux patients et la peur liée au virus pour soi, mais aussi pour sa famille. Certains ne s'en sont pas encore remis. Pour celles et ceux qui sont en poste, à la fatigue s'ajoute la peur de mettre en danger des patients. Des employés sont aussi tombés malades du Covid-19 malgré toutes les précautions prises. Il y a aussi celles et ceux qui sont en isolement, ou devraient l'être. Car beaucoup ont reçu l'ordre de retourner au travail malgré la quarantaine. Il arrive même que des salariés porteurs du virus, asymptomatiques, soient contraints de travailler. Une soignante à domicile qui attendait les résultats de son test a reçu l'ordre de son employeur de continuer à rendre visite à des personnes âgées et malades. Elle a refusé, et a reçu des pressions pour retourner au travail.



THIERRY PORCHET

Ce qui prouve une fois de plus le manque de personnel dans le secteur santé...

Nous dénonçons cette sous-dotation depuis des années. Il y a un nombre croissant de démissions: des personnels qualifiés quittent les hôpitaux pour des cabinets privés, ou changent carrément de profession. Un problème dans notre pays est lié à la faiblesse de la médecine du travail. Les médecins du travail à l'hôpital sont normalement engagés par ce dernier: les données restent ainsi cloisonnées et l'ampleur des atteintes à la santé de ce personnel inconnue. D'où l'importance de la démarche d'Amnesty International, soutenue par les syndicats, qui a demandé au Conseil fédéral une enquête indépendante sur l'état de santé du personnel soignant à la lumière de cette pandémie.

D'où est partie cette semaine de mobilisation?

En mars 2020, malgré les inquiétudes, une grande motivation et une grande solidarité se sont exprimées au sein du personnel de santé. Celui-ci avait de grands espoirs que les choses changent... Enfin, on admettait publiquement, par des applaudissements, son rôle fondamental. Puis, en sortant de cette première vague, la reconnaissance par les employeurs et les autorités n'a pas suivi. Il n'y a eu, de manière générale, aucune prime, aucune revalorisation salariale. Pire, sachant qu'il y aurait des pertes énormes, les employés ont annoncé des plans d'économies: fermeture de lits, gel des embauches, non-remplacement des professionnels malades, etc. Nous avons donc décidé de cette mobilisation au cœur de l'été, car nos membres étaient particulièrement fâchés du manque de respect. Cette nouvelle vague n'a pas été réellement anticipée par les autorités et les employeurs. Par exemple, aux HUG, il n'y a pas eu de création de postes jusqu'à peu. Car s'ils ont «régularisé» du personnel avant l'été, il s'agissait en grande partie de salariés qui avaient déjà un contrat à durée déterminée.

Quelle différence avec ce printemps?

En plus de la fatigue et du découragement, l'arrivée de la grippe saisonnière n'arrange rien. Au niveau romand, si les opérations non urgentes (telles que les opérations d'orthopédie) ont été reportées, les autres services ne ferment pas comme cela avait été le cas lors du semi-confinement. On pourra moins compter sur des transferts de personnels d'un service à l'autre comme en mars dernier.

Le SSP souligne ainsi qu'il est «primordial que les dispositions légales relatives à la durée du travail maximale et aux temps de repos du personnel ne soient pas, de nouveau, suspendues»...

Oui, la faitière des hôpitaux, H+, avait obtenu la suspension d'une partie importante de la Loi sur le travail pour permettre des heures supplémentaires au-delà des 50 heures lors du semi-confinement. Or, la santé des employés doit être protégée avant tout: permettre des durées hebdomadaires extrêmes, c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire, si on veut garder le personnel en bonne santé. Et c'est aussi un risque pour notre santé!

Les autorités politiques et les employeurs ont-ils, selon vous, tiré des leçons des expériences de la première vague qui a mis en exergue un système de santé fragilisé par des années de coupes budgétaires?

Aucunement. Ce que nous demandons, c'est que le secteur de la santé soit financé à la hauteur des besoins, comme tout service public, et non pas en fonction de critères de rentabilité. Dans les hôpitaux, certaines spécialités rapportent plus que d'autres et c'est celles-là que le secteur privé privilégie. Les cliniques disent qu'elles sont prêtes à collaborer face à cette deuxième vague. Mais pendant toutes ces années de libéralisation, elles ne se sont pas intéressées aux disciplines qui ne rapportent pas (soins intensifs, urgences, pédiatrie), car elles doivent avant tout rémunérer leurs actionnaires et attirer des médecins avec des salaires plus élevés que dans le secteur public. Malheureusement, dans le public aussi, le secteur des soins intensifs a subi des coupes drastiques. C'est une tendance assez forte partout en Europe. Et à la première crise sanitaire, voilà ce que ça donne. La population elle-même devrait être fâchée de la manière dont on utilise les deniers publics. ■



THIERRY PORCHET



LUD



THIERRY PORCHET

La semaine de mobilisation des personnels de la santé s'est terminée par un dernier acte, le 31 octobre, sur la place Fédérale.

RENCONTREES LORS DE LA MOBILISATION DU 28 OCTOBRE À LAUSANNE, DES SOIGNANTES S'EXPRIMENT

«LA CADENCE VA ENCORE AUGMENTER»

Marie-Odile, 59 ans, infirmière à domicile «La profession est mal reconnue. Nous sommes mal payées, comme nombre de métiers dits féminins. On ne tient pas compte de la pénibilité du travail. Je crains cette deuxième vague. Le rythme va encore augmenter alors que, déjà, on enchaîne les visites et que les temps de trajet ne sont pas vraiment pris en compte. Je débute ma journée à 7h et termine aux alentours de 22h. Je suis employée à 80% mais, ces temps, c'est plutôt du 130%. Il y a aussi toutes ces mesures sécuritaires qui compliquent notre tâche. Les personnes âgées me demandent souvent d'ôter mon masque, car nombre d'entre elles sont sourdes et ne comprennent pas ce que je dis. Il s'agit au besoin de faire preuve de bon sens et de garder la distance. Je suis aussi souvent la seule visite que reçoivent mes patients, entre dix et quinze, dans la journée. Je n'ai pas peur du Covid, c'est une composante de mon métier et, si j'ai des symptômes, je resterai chez moi. Mais je pense qu'une prime risque serait justifiée comme une revalorisation salariale pour tous les professionnels de la santé et une augmentation des effectifs.» ■



«NOUS NE SOMMES PAS PRÊTS»

Sefika, 35 ans, infirmière au CHUV, médecine interne «La première vague a été difficile mais la deuxième s'annonce pire. Au début de la pandémie, nous étions plus en forme, unis par une grande solidarité. Je me sens aujourd'hui fatiguée. Je n'ai pas pu récupérer les heures supplémentaires de la première vague – en un mois et demi, j'en ai accumulé plus de cinquante – car, depuis deux mois, nous sommes en sous-effectifs. Cette période a été la plus difficile de ma carrière – je travaille au CHUV depuis seize ans. Nous n'avions alors que des cas Covid. Il y a eu beaucoup de décès, souvent entre trois et quatre par jour. Bien davantage que hors pandémie. Je supplie la population de suivre les recommandations des autorités. Je suis aussi en colère. On ne dit pas la vérité sur ce qui se passe sur le terrain. Nous ne sommes pas prêts. On improvise le moment venu. Je suis favorable à une prime. Nous nécessairement Covid mais de risque. Nous sommes quotidiennement confrontés à des violences physiques et verbales et à différentes maladies. Sans changement, je quitterai ma profession. J'envisagerai alors peut-être de m'orienter vers la gendarmerie. Mais ce ne sera pas nécessairement plus simple.» ■

POUR LA RETRAITE À 60 ANS

Rosanna, 57 ans, assistante sociale dans un centre médico-social «Nous n'avons pas encore digéré la fatigue physique et psychologique de la première vague et la seconde est là. Je la redoute. Au début de la pandémie, après la surprise et la sidération, nous avons su nous adapter, trouver des solutions pour des personnes très isolées – mise en place des dispositifs pour les soins, courses – et acquis de l'expérience. Nous pourrions mieux nous organiser aujourd'hui, mais nous sommes épuisés. Nous réclamons davantage d'effectifs et de meilleures rémunérations, et ce depuis des années, ainsi qu'une prime corona ou un 14^e salaire. C'est un travail très pénible, usant. Beaucoup d'entre nous risquent des problèmes musculo-squelettiques. Je suis favorable à la retraite à 60 ans, comme dans le bâtiment.» ■



Propos recueillis par Sonya Mermoud

Photos Oliver Vogelsang

Revaloriser les métiers essentiels!

Samedi dernier, Unia a organisé plusieurs actions dans différents coins du pays pour exiger une revalorisation des métiers essentiels

Sonya Mermoud

D'avantage de personnel et une augmentation de salaire dans les domaines des soins de longue durée, du commerce de détail et de la logistique: voilà les revendications principales d'Unia et des salariés concernés qui ont aussi réclamé des conventions collectives de travail de force obligatoire couvrant l'ensemble du pays. Le 31 octobre, représentants syndicaux et militants ont ainsi mené plusieurs actions dans ce sens, dans le respect des normes sanitaires. De Genève à Coire en passant par Fribourg ou encore Bienne, Unia a également exigé une prime appropriée en raison des risques encourus liés à la pandémie. Dans la ville du bout du lac, une pétition a par exemple été remise aux autorités en faveur des travailleurs des EMS (voir encadré ci-dessous). En Valais, des témoignages de personnes en première ligne dans cette crise ont été récoltés et médiatisés. Dans la ville de Fribourg, le syndicat s'est focalisé sur la vente, installant notamment à proximité de l'enseigne Manor une trentaine de chaises. Une occasion aussi de protester contre les licenciements prévus

par l'entreprise. Partie prenante de l'alliance «Ensemble avec le personnel de la santé» aux côtés du Syndicat des services publics, de l'Association suisse des infirmières et infirmiers et de Syna, Unia a également participé au rassemblement organisé sur la place Fédérale qui a réuni quelque mille délégués des professionnels de la santé.

ON NE VIT PAS D'APPLAUDISSEMENTS

«La Suisse est en pleine deuxième vague de la pandémie de coronavirus. Le personnel de la vente, des soins, de la logistique, à peine remis de la situation exigeante et épuisante de ce printemps, est de nouveau mis au défi», a souligné Unia dans un communiqué. Un défi d'autant plus lourd à relever que les absences dans les équipes pour cause de maladie et de quarantaine signifient un surcroît de travail pour les personnes restant à leur poste. Sans oublier le poids psychologique de la crise. «Les soignants et les soignantes dans les homes s'occupent de résidents qui ne reçoivent pratiquement plus de visites, et les vendeurs et les vendeuses ont affaire à une clientèle difficile. Beaucoup craignent d'être contaminés

par le virus.» Et le syndicat de rappeler que la plupart de ces services de base, d'une importance d'autant plus capitale en ces temps troublés, sont effectués par des femmes. Qui perçoivent des rémunérations basses, travaillent dans des conditions précaires et, en outre, sont toujours victimes de discrimination salariale. «Au printemps, beaucoup les ont applaudies... Mais on ne vit pas d'applaudissements. Aujourd'hui plus que jamais il faut agir.»

4000 FRANCS AU MOINS

Concrètement, Unia exige, en plus d'une prime pour l'engagement manifesté ces derniers mois, une augmentation de salaire. Plus précisément, il se positionne en faveur de rémunération de 4000 francs au minimum fois 13 pour des semaines d'une durée de 40 heures. Le syndicat demande également la fin des déréglémentations et des conditions de travail précaires. Cette exigence passe par une augmentation des effectifs et davantage de temps. La signature de conventions collectives de travail de force obligatoire pour toute la Suisse doit aussi offrir une protection accrue aux employés. ■



THIERRY PORCHET



THIERRY PORCHET

Action menée devant Manor, à Fribourg. Unia s'est mobilisé pour une prime Covid, de meilleurs salaires, davantage de personnel et de conventions collectives nationales de travail de force obligatoire dans le commerce de détail, les soins et la logistique.

UNIA GENÈVE DÉPOSE UNE PÉTITION POUR LE PERSONNEL DES EMS



THIERRY PORCHET

Samedi 31 octobre, une délégation d'employés d'EMS et du syndicat Unia ont envoyé une pétition munie de plus de 1800 signatures au Conseil d'Etat et au Grand Conseil genevois depuis la poste du Mont-Blanc à Genève, avant de rejoindre la mobilisation nationale à Berne. La pétition a été démarrée pendant la première vague de la pandémie. Elle demande une prime de reconnaissance exceptionnelle de 50 francs par jour travaillé pour tous les employés des secteurs des soins, hôtellerie et d'animation de mars à mai. «Le personnel est exténué, alerte Manuel Nussbaumer, secrétaire syndical d'Unia à Genève. Il souffre d'un manque

de reconnaissance, d'une surcharge de travail, de manque de matériel de sécurité, ainsi que des absences des collègues dont ils doivent assumer la charge si le congé maladie est d'un jour ou deux. Quand la situation se prolonge, des infirmières sont souvent appelées à la rescousse, mais encore faut-il les encadrer et les former, ce qui surcharge encore les équipes. Petit à petit la fatigue se généralise.» Si la situation du personnel dans les EMS est douloureuse partout en Suisse, à Genève s'ajoute encore la diminution de salaire prévue par le Conseil d'Etat. Manuel Nussbaumer relaie: «Les employés se sentent humiliés.» ■ AA

FORTE MOBILISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE GENEVOISE

La mobilisation de la fonction publique genevoise ne faiblit pas. Deux semaines après un premier débrayage, des milliers de fonctionnaires et d'employés du secteur subventionné ont fait grève jeudi dernier. Et entre 4000 et 6000 personnes, selon les estimations, ont formé une manifestation, qui, partie de la place Neuve, a rallié la place des Nations. Pour mémoire, la fonction publique s'oppose aux mesures d'économies sur son dos voulues par le Conseil d'Etat: une réduction linéaire des salaires de 1% pour les quatre prochaines années et leur non-indexation durant cette période, la suspension de l'annuité en 2021 et en 2023, et un report des charges de la Caisse de pensions sur les employés. Selon les calculs du Cartel intersyndical, le personnel de l'Etat subira une perte de salaire cumulée de 6% à 9% au bout de quatre ans ou l'équivalent de deux à trois salaires mensuels évaporés. Le Grand Conseil décidera en décembre du sort de ces mesures. D'ici là, le mouvement social va se poursuivre. L'assemblée des délégués du Cartel devait décider cette semaine de futures actions de lutte dans le respect du cadre imposé par la crise sanitaire. ■ **JB**



OLIVIER VOGELSANG

Le second débrayage a rencontré un succès égal à celui du 29 octobre (photos), réunissant 4000 à 6000 fonctionnaires dans la rue.

BRÈVES

JURA DEUX PERMANENTS D'UNIA AU PARLEMENT

Les Jurassiens votent à gauche, mais élisent à droite. Les élections cantonales du 18 octobre n'ont pas fait mentir l'adage. Malgré une poussée rose-verte, le Parlement jurassien reste ancré à droite. Deux permanents d'Unia Transjurane y font toutefois leur entrée. Il s'agit du socialiste Patrick Cerf et de l'écologiste Audrey Voulat, responsables, respectivement, du secteur industrie et du service juridique de la région. Ils pourront, comme nous l'évoquions dans notre édition du 7 octobre, porter les problématiques et les revendications du monde du travail dans cette enceinte.

Aucun candidat au gouvernement n'a été élu au premier tour. Secrétaire syndical d'Unia Neuchâtel, mais habitant des Franches-Montagnes, Francisco Pires présentait une candidature de combat à cette élection. Le représentant de CS-POP recueille 8,45% des suffrages. Pour le second tour, qui se tiendra le 8 novembre, la gauche est unie derrière les trois candidates, les socialistes Nathalie Barthoulot et Rosalie Beuret Siess, ainsi que l'écologiste Céline Robert-Charrue Linder.

Dans le canton de Neuchâtel se déroulaient le 25 octobre les élections communales. Deux secrétaires syndicaux, David Taillard et Céline Dupraz, siègeront côte à côte sur les bancs du Conseil général du Locle. Le premier est réélu dans les rangs socialistes, tandis que la seconde accède au Parlement de la ville la plus à gauche de Suisse sur la liste popiste. ■ **JB**

GENÈVE «MULTINATIONALES: RESPONSABILITÉ OU IMPUNITÉ?»

A l'occasion de son 50^e anniversaire, le Cetim organise une table ronde intitulée: «Multinationales: responsabilité ou impunité?» Cette rencontre aura lieu le jeudi 12 novembre 2020 à 18h30, à la salle du Foyer Saint-Justin (rue du Prieuré 15-17) à Genève. Les intervenants feront le lien entre l'engagement de longue date du Cetim et l'initiative populaire suisse pour des multinationales responsables, mais aussi l'expérience de la Loi française sur les sociétés transnationales, le processus du Traité contraignant au sein de l'ONU, ainsi que la vision du monde syndical. Au vu de la situation sanitaire, le nombre de places est limité d'où l'obligation de s'inscrire d'ici au mardi 10 novembre par mail (contact@cetim.ch) ou par téléphone (022 731 59 63). ■ **AA**

Plus d'informations sur: cetim.ch

COURRIER

BARBARIE OU SÉRÉNITÉ?

Allons faire un tour dans la macroéconomie. Les nombreux livres que je viens d'annoter sont truffés de chiffres qui donnent le vertige. Ces chiffres sont tellement démesurés qu'il est très difficile d'imaginer ce qu'ils représentent vraiment. Depuis quarante ans, depuis le triomphe du néolibéralisme, on ne favorise plus que les milliardaires. En Suisse comme ailleurs. Les milliards s'entassent dans leurs coffres. Ils ne savent plus qu'en faire et les Etats s'endettent.

Les Etats-Unis annoncent, au 31 décembre dernier, une dette de 54 325 milliards de dollars, plus de 250% du PIB, produit intérieur brut annuel. Accélération. Les dettes publiques et privées ont augmenté, en un an, de 2440 milliards de dollars. Un chiffre qui correspond au PIB de la France. C'est cette accumulation de dettes qui maintient la croissance américaine. Pierre Larrourou rappelle dans son livre, *Aujourd'hui l'esprit se révolte*, qu'il faut cinq doses de dette pour une dose de croissance. Et la Chine, déstabilisée par la crise de 2008, fait la même chose. Sa dette équivaut aussi à 250% de son PIB. Si un milliard de billets de 1000 fangs représente un «tas» de 80 mètres, 255 000 milliards représentent plus de 20 km de haut. Terre-Lune 284 400 km. Inimaginable. La dette mondiale, à fin 2019, atteint justement le record de 255 000 milliards de dollars, ce qui représente 322% du PIB, c'est-à-dire la richesse que l'humanité est capable de produire en trois ans et trois mois. Et cela avant les sommes fabuleuses que les Etats ont promises pour endiguer les effets du coronavirus.

En août 2007, Michel Rocard affirmait: «Plus personne n'ose parler de capitalisme; or, ce système entre dans une crise suicidaire à moyen terme pour l'humanité.» Michel Rocard n'est plus là et nous sommes rentrés dans son moyen terme avec les crises climatiques, financières, sociales, démocratiques. Nous approchons du point de non-retour, du point d'effondrement. Je tire du livre cité plus haut l'information selon laquelle, en 2019, si la dette fédérale des USA a augmenté de 2,3%, la dette privée, elle, a augmenté de 11,4%. Or, ce sont bien les dettes privées qui sont les plus dangereuses. Elles ont été à l'origine de la crise de 2008 et des millions de faillites, dont celle de Lehman-Brothers qui a été la plus médiatisée.

Copions ce qu'a fait Roosevelt en accédant au pouvoir. Il a su maintenir la démocratie dans son pays alors que les peuples d'Europe sombraient dans la dictature et la barbarie. Qu'a-t-il fait? Il a exigé des prélèvements fiscaux considérables chez ceux qui bénéficiaient du régime capitaliste. D'entrée, le budget fédéral a été multiplié par trois. Des millions d'emplois ont été créés. Le budget est resté équilibré par des impôts perçus sur les bénéfices des entreprises et les revenus des plus riches. Il a été traité de communiste, l'injure suprême. La guerre a multiplié son budget par dix en quinze ans. Les millionnaires l'ont détesté, mais des millions de femmes et d'hommes ont retrouvé la dignité. Un exemple à suivre.

Pierre Larrourou plaide pour une TTF (taxe sur les transactions financières) proposée en 1972 déjà par le prix Nobel James Tobin. Si nous payons tous une TVA sur tous nos achats essentiels, pourquoi ceux qui achètent des actions ne devraient-ils pas passer aussi à la caisse? Comme avant la Seconde Guerre mondiale préférons-nous risquer la barbarie ou au contraire choisir la sérénité? ■ **Pierre Aguet**

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h. Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.

Bienne: caisse de chômage

Téléphone: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 11h30.

Guichet: lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30.

Granges-Longeau: syndicat

Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Granges-Longeau: caisse de chômage

Téléphone: lundi de 10h à 11h30, mardi à vendredi de 8h30 à 11h30.

Guichet: lundi et jeudi de 14h à 18h.

Lyss: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h. Guichet: mardi et jeudi de 14h à 18h.

Lyss: caisse de chômage

Téléphone: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30.

Guichet: lundi de 13h30 à 17h et jeudi de 14h à 18h.

FRIBOURG

PERMANENCES

Dans la région Fribourg, la permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut-être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Les locaux du syndicat Unia sont ouverts au public lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à 18h. Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Notre charge de travail actuelle nous force en effet à réserver tout conseil juridique à nos adhérents.

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres Unia inscrits depuis un minimum de trois mois au syndicat et si leur dossier est complet.

Les critères de conditions de séjour tels que définis par les autorités cantonales le 4 mars 2019 sont les suivants:

- une durée de séjour de 5 ans pour les familles avec enfant(s) scolarisé(s) – le critère de 5 ans s'applique à l'ensemble des membres de la famille;
- une durée de séjour de 10 ans pour les célibataires et couples sans enfants;
- faire preuve d'une intégration réussie; le niveau de connaissance linguistique A2 (oral) doit être attesté;
- absence de condamnations pénales, de condamnations répétées pour séjour illégal et travail sans autorisation et de décisions d'interdiction d'entrée en Suisse successives;
- une indépendance financière complète et une absence de dettes.

Nous déposons les dossiers **complets** selon ces critères lors de rendez-vous particuliers **les mercredis de 14h à 18h** et ce pour les personnes membres du syndicat.

Pour plus d'informations, vous pouvez écrire à geneve@unia.ch, venir à la réception du syndicat ou appeler au 0848 949 120.

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds

Permanence administrative: de 10h à 12h du lundi au vendredi et de 15h à 18h du lundi au jeudi.

Permanence syndicale: de 15h à 18h les lundis, mercredis et jeudis.

Le Locle

Ouverture du bureau: les lundis de 9h30 à 12h; les mardis et jeudis de 9h30 à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique: les lundis et mercredis de 8h à 12h les mardis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Fleurier

Ouverture du bureau: les lundis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h, les mardis de 9h30 à 12h et de 15h à 17h30.

Permanence téléphonique: les lundis, jeudis et vendredis de 8h à 12h, les mardis de 8h à 12 h et de 15h à 17h30.

TRANSJURANE

PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.

Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Moutier: jeudi de 14h30 à 18h (présence d'un secrétaire syndical le 1^{er} jeudi ouvrable de chaque mois).

Tavannes: lundi de 14h30 à 18h.

Saint-Imier: mardi de 14h30 à 18h, jeudi de 14h30 à 18h (permanence administrative le jeudi). Fermé du 26 au 30 octobre.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.

Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.

Moutier: jeudi de 14h30 à 18h.

Tavannes: lundi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h.

Saint-Imier: mardi de 14h30 à 18h, jeudi de 14h30 à 18h. Fermé du 26 au 30 octobre.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au vendredi de 9h à 12h.

SAINT-IMIER

NOUVELLE ADRESSE

Le syndicat et la caisse de chômage ont une nouvelle adresse à Saint-Imier.

Dès le 1^{er} novembre, les membres et assurés seront accueillis à la rue Francillon 20.

Syndicat et caisse de chômage peuvent néanmoins être atteints au 0848 421 600 ou par mail à transjurane@unia.ch ou st-imier.cc@unia.ch.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00

Sion: 027 602 60 00

Martigny: 027 602 60 00

Monthey: 027 602 60 00

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30. Ouverture du guichet caisse de chômage: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Lundi soir, de 17h à 19h.

Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.

Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.

Monthey: mardi et vendredi, de 8h30 à 11h30. Mardi soir, de 17h à 19h.

VAUD

HORAIRES

Secrétariats

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun.

Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus **se font uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 14h à 18h.**

Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone. Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80

Crissier: 021 612 00 40

Morges: 021 811 40 70

Nyon: 022 994 88 40

Yverdon: 024 424 95 85

Le Sentier: 021 845 62 66

Vevey: 021 925 70 01

Aigle: 024 466 82 86

LA CÔTE

GROUPE DES RETRAITÉS

Annulation

En raison de la pandémie du coronavirus, le Comité du groupe des retraités de La Côte a le grand regret de vous annoncer que l'assemblée générale et le repas prévus le mardi 10 novembre au Restaurant de la Gare à Allaman n'auront pas lieu.

Nos meilleures pensées.

«L'HYGIÈNE DU TRAVAIL AUGMENTE CONSIDÉRABLEMENT LA QUALITÉ DES INSPECTIONS»

Premier hygiéniste du travail nommé par un canton, le Jurassien Jean Parrat part à la retraite cette semaine. Interview bilan

Propos recueillis par Jérôme Béguin

Rattaché à l'inspection du travail du Service de l'économie et de l'emploi du canton du Jura, il a soigné les places de travail durant 32 ans. Et il a assumé depuis 25 ans la direction scientifique du LIST, le Laboratoire intercantonal de santé au travail que se partagent le Jura, Neuchâtel et Fribourg. L'hygiéniste du travail Jean Parrat fait ses cartons cette semaine, nous l'avons interrogé alors qu'il passe le témoin.

QUESTIONS RÉPONSES

En quoi consiste au juste l'hygiène du travail ?

Un hygiéniste du travail est un spécialiste capable de détecter les risques pour la santé sur les postes de travail et de les quantifier. Il va faire des prélèvements de toutes sortes – des solvants, des poussières, du bruit, des vibrations ou de l'éclairage – et dire ensuite s'il y a des mesures à prendre ou pas, en fonction de normes existantes ou non. Cela afin d'éviter non seulement les maladies professionnelles reconnues, mais également les impacts sur la santé. C'est le cœur de l'activité de l'hygiéniste du travail. Nous traitons aussi de l'organisation du travail, qui peut, suivant les cas, exposer les salariés. Il s'agit donc d'une vision holistique (qui s'intéresse à son objet dans sa globalité, *ndlr*) de la santé au travail, qui va bien au-delà des seuls risques d'accident ou de maladies professionnelles. Celles-ci sont définies de manière extrêmement restrictive dans la Loi sur l'assurance accident, alors que l'on a beaucoup de gens qui sont exposés à des dizaines de substances, qui passent à travers la peau, sont allergènes ou encore suspectées d'être cancérogènes. On dénombre dans l'industrie, l'artisanat et le tertiaire entre 80 000 et 100 000 substances sur les postes de travail. On a mis très longtemps pour reconnaître les problèmes liés à l'amiante, alors que les hygiénistes du travail du monde entier tiraient la sonnette d'alarme depuis longtemps. A commencer par un hygiéniste suisse, le professeur Michel Guillemin.

L'hygiène du travail est une science lancée dans les années 1940 aux Etats-Unis et en Angleterre. En Suisse, dans les années 1960, des ouvrières de l'horlogerie neuchâteloises ont subi des leucémies aiguës après avoir été exposées au benzène; un service

neuchâtelois de médecine du travail et d'hygiène industrielle a alors vu le jour en 1967. Il a ouvert un laboratoire capable de faire des échantillonnages et de mesurer l'air. Dans les années 1970, un institut a été créé à l'Université de Lausanne, puis l'hygiène du travail s'est développée dans les grandes entreprises de la chimie. J'avais pour ma part été engagé par l'industrie chimique bâloise pour monter un laboratoire d'hygiène du travail et, en 1988, le Jura a mis au concours un poste de médecin du travail et un autre d'hygiéniste du travail. J'ai attrapé le second. L'idée était d'intégrer la démarche de l'hygiène à l'inspection du travail. Je faisais des inspections et, quand je pensais qu'il y avait des problèmes de santé, je retournais dans l'entreprise, pour examiner les produits, les processus et faire des prélèvements.

«Nous débarquons dans une entreprise et y restons trois jours»

Et vous avez créé le LIST, le Laboratoire intercantonal de santé au travail.

Je me suis vite rendu compte du besoin d'un laboratoire complet analytique. En 1993, le Service neuchâtelois de médecine du travail et d'hygiène industrielle a été dissout, avec le Pr Guillemain nous avons alors proposé de ne pas perdre cette structure et d'intégrer, comme dans le Jura, l'hygiène dans l'inspection du travail dans le cadre d'une collaboration intercantonale. C'était trop cher pour le Jura, alors je suis allé voir le conseiller d'Etat fribourgeois Pittet, qui a accepté de rejoindre le projet. Une convention de collaboration a été signée fondant le LIST, dont j'ai pris la direction scientifique. Le LIST offre depuis 1995 des prestations aux trois cantons, qui ont chacun un hygiéniste du travail. Nous menons des campagnes et des investigations communes. Nous avons le pouvoir d'un inspecteur du travail: nous pouvons débarquer dans une entreprise et y rester trois jours pour faire des investigations de détail et des échantillonnages; après des analyses en laboratoire, nous produisons un rapport et laissons trois mois à l'entreprise pour effectuer des améliorations avant que nous n'y retournions les vérifier. Depuis 25 ans, nous sommes les trois seuls cantons suisses à faire cela. Les autres cantons prétendent que ce n'est pas leur

rôle, que c'est aux entreprises d'engager des hygiénistes du travail. Mais il y en a peu. Et surtout, les inspections du travail n'exigent que rarement des entreprises un rapport dans ce domaine. Un inspecteur du travail est orienté sur la sécurité et n'a ni le temps ni la formation de faire des investigations d'hygiène. Très rarement, les inspecteurs du travail remontent vers nous pour nous signaler un problème possible en matière de santé au travail.

Aucun canton ne s'est montré intéressé ?

Non. La réponse est toujours: qui va payer? Les cantons se limitent au budget perçu de la CFST, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail, qui finance uniquement des activités de prévention des accidents. Beaucoup de cantons disent qu'ils ne peuvent pas mordre sur les compétences de la SUVA. Ce qui est faux, on peut aller dans les entreprises pour faire de la santé au travail. Dans le Jura, ce n'est pas qu'on a trop de sous. Nous avons juste constaté que la Loi sur le travail donne aux cantons un devoir de surveillance en la matière; l'inspection du travail et la santé au travail font partie d'un tout.

Quel bilan tirez-vous de ces 32 ans d'activité comme hygiéniste cantonal ?

L'hygiène du travail permet d'augmenter considérablement la qualité de l'inspection du travail. Dans le Jura, les entreprises savent ce qu'est la santé au travail, nombre d'entre elles ont pris en compte cet aspect-là et je pense que notre action a aidé à aller dans le bon sens. Cela veut dire aussi peut-être, je l'espère, que les travailleurs chez nous ont de meilleures conditions de travail.

«J'ai fini quelques fois au tribunal»

Est-ce que vous avez des regrets ?

Il y a plein de projets que je n'ai pas pu mener à bien faute de temps. Du genre: est-ce que l'utilisation des fibres céramiques réfractaires, qui ont remplacé l'amiante, sont sûres sur les postes de travail? Il y a des fabricants de fours qui les utilisent, il faudrait aller voir et mesurer. La question de l'exposition au cobalt me tient aussi à cœur, le Covid-19 m'a empêché de m'y pencher avant de partir. Je laisse toute une liste de travaux possibles à mon successeur.



THIERRY PORCHET

Jean Parrat a soigné les places de travail durant 32 ans.

A part le LIST, de quoi êtes-vous le plus fier ?

Surtout d'avoir propagé l'idée de l'impact du travail sur la santé. En 2001, avec deux collègues genevois, nous avons publié une étude sur le coût économique des mauvaises conditions de travail en Suisse. Nous avons montré que c'était entre 6 et 12 milliards de francs par an, aujourd'hui on doit être à 15 milliards et lorsqu'on parle d'économies dans la santé, je sais où il faut les faire.

Je suis également satisfait de tout le foin que nous avons fait avec Michel Guillemin autour de l'hygiène du travail, pour faire connaître cette discipline et avoir une approche plus large des conditions de travail.

Au niveau jurassien, je suis très fier du travail que nous avons fait avec l'assainissement de la décharge de Bonfol. On n'avait jamais vu dans ce pays des ouvriers aussi protégés que ceux-là. Nous nous sommes parfois opposés à la SUVA, notre démarche allant au-delà de ses exigences. Mais nous avons bien fait car, sans cela, les travailleurs n'auraient pas été correctement protégés.

Nous avons mené beaucoup de campagnes intercantionales et je suis particulièrement content de celle concernant les piscines publiques. Grâce à notre travail, une valeur limite aux émanations de trichloramine a pu être fixée.

Je dois aussi souligner que l'un des plus grands industriels du canton, avec qui j'ai eu de fortes confrontations, m'a récemment remercié de lui avoir ouvert les yeux. C'est une grande victoire pour moi, cela veut dire que, si on intervient avec un professionnalisme solide, les entreprises nous comprennent. Pas toutes évidemment... J'ai fini quelques fois au tribunal, mais on réussit à avancer, il ne faut pas lâcher le morceau et être prêt à prendre des coups. ■

LE JURA, CANTON MODÈLE DE L'INSPECTION EN PÉRIODE DE COVID-19

Avec peu d'infections et de décès, le Jura s'est plutôt bien sorti de la première vague pour un canton frontalier situé aux portes de l'important foyer de contamination que constituait alors l'Alsace. Un résultat qui s'explique sans doute par la rapidité, le volume et la qualité des contrôles de l'application des mesures en matière d'hygiène et de distance que le Canton a menés. «Nous sommes intervenus rapidement sur les chantiers, explique Jean Parrat. Pour nous épauler, nous sommes allés chercher des fonctionnaires dans d'autres services de l'administration qu'on a formés aux contrôles Covid sur les chantiers. Ensuite, nous les avons envoyés chez les coiffeurs, dans les restaurants et puis partout ailleurs. On a travaillé comme des dingues. Pendant que les autres inspections du travail, la SUVA et le SECO étaient encore en train de se poser la question de quoi faire avec le Covid-19, nous avions déjà fermé 72 chantiers au 10 avril. Nous sommes allés très vite. Pas seulement pour embêter les entreprises, mais aussi les soutenir et les conseiller sur les mesures à mettre en place. Depuis trois semaines, par contre, le nombre de cas a explosé dans le canton, mais nous savons que cela ne vient pas des entreprises.» ■ JB



Opération de désamiantage. La reconnaissance du caractère meurtrier de la fibre a pris beaucoup de temps malgré les avertissements répétés des hygiénistes du travail.

THIERRY PORCHET



L'hygiéniste du travail est un spécialiste capable de détecter les risques pour la santé sur les postes de travail et de les quantifier.

NEIL LABRADOR

UN ÉTÉ À L'USINE

Le roman «Les nuits d'été» de Thomas Flahaut nous emmène au cœur du destin d'ouvriers frontaliers

Propos recueillis par Fabrice Bertrand

Durant ses pérégrinations littéraires, le lecteur a parfois à se souvenir d'un nom. Tel est le cas en lisant *Les nuits d'été* de Thomas Flahaut. Thomas Flahaut, ce jeune écrivain né en 1991 à Montbéliard, a la plume agile ainsi que le sens du romanesque. Dans son dernier ouvrage, il raconte l'existence de jeunes ouvriers français travaillant dans les usines du Jura suisse, expérience qu'il a lui-même vécue. Tout y est question d'écarts et de démarcations entre générations, milieux sociaux, culturels... Interview d'un auteur inspiré par la question sociale.

QUESTIONS RÉPONSES

Vous êtes issu d'une famille d'ouvriers. Écrire ce livre, est-ce une façon de rester fidèle à ce milieu?

Avant tout, il y a plutôt des obsessions qui me taraudent, des questions qui me travaillent en tant qu'homme. La fiction, c'est mon moyen de tourner autour de ces interrogations. Dans ce roman, je ne voulais pas simplement faire le coup du transfuge de classe qui écrit son autobiographie. A ce sujet, bien qu'être un transclasse soit très répandu, il y a beaucoup de livres. Mon but était plutôt de raconter les destins de jeunes ouvriers qui étaient mes amis – j'aurais pu être un de ces personnages. Quoiqu'on dise parfois le contraire, je ne crois pas que, ces dernières années, la littérature s'intéresse vraiment plus à ces existences. On ne s'y intéressa jamais assez. Mon ouvrage est aussi un moyen de montrer le capitalisme tel qu'il se pré-

sente aujourd'hui, ainsi que la précarité et les modes de vie qu'elle induit. En outre, pour le public suisse, je voulais donner à lire le vécu de frontaliers, un point de vue jamais représenté dans le débat sur ces questions qui est souvent contaminé, d'une façon étouffante, par l'imaginaire et la rhétorique de l'extrême droite. Du fait de ma trajectoire et de mon positionnement à cheval sur la frontière, entre Paris et la Suisse romande, je peux opérer un pas de côté.

Dans ces usines jurassiennes, on a justement l'impression en vous lisant qu'il s'est établi un rapport dominants-dominés entre les Suisses et les frontaliers. Est-ce vraiment le cas?

Oui. La division du travail en fonction des hiérarchies et des compétences correspond à une forme de division nationale et aussi genrée du travail. Il s'agit de l'usine que j'ai connue, qui n'embauchait la nuit que des jeunes hommes français. Pour mes amis, la Suisse fait figure d'eldorado, même si les paies commencent de plus en plus à ressembler au salaire minimum français. Pour ma part, j'étais payé 2500 francs par mois en travaillant de nuit. Du côté du patronat, c'est une course au moins disant social, c'est évident. Et peu de choses la freinent, il me semble.

Votre livre décrit deux générations d'ouvriers: celle des parents, puis celle des enfants. A l'épreuve du temps, le lecteur peut ressentir un sentiment de déclin de la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent. A quoi l'attribuez-vous?

C'est compliqué. Tout d'abord, je me méfie des discours déclinistes faisant état de l'effacement de la conscience de classe. Ce que je veux signifier est qu'une bonne partie du vocabu-

laire issu de l'histoire du mouvement ouvrier n'est plus opérante. Cela ne produit guère les mêmes émotions qu'auparavant. D'une certaine manière, la conscience de classe a muté. Elle existe autrement. Car le travail et la société ont changé. En termes de catégories socioprofessionnelles, les employés et les ouvriers ne sont plus les mêmes qu'il y a quarante ans. Pour ma part, je n'aurai jamais les mots d'Aurélié Filippetti (politicienne française et romancière, *ndlr*) intitulant son livre *Les derniers jours de la classe ouvrière*. De mon côté, le point de vue, avec lequel j'écris, implique la prise en compte de ces existences et je me demande comment représenter leur vie. Aujourd'hui, selon moi, le prolétariat est plutôt dans les agences d'emploi, les entrepôts d'Amazon ou au sein des secteurs exploitant des travailleurs au noir.

Vous insistez également sur les clivages liés aux différences de statuts entre les fixes et les intérimaires. Les avez-vous ressentis fortement lors de votre passage à l'usine?

A la pause, il y avait le groupe des jeunes – donc des intérimaires – et celui des plus âgés. Ayant précédemment milité avec des camarades qui avaient l'âge de mes grands-parents, cela me semblait étrange. Pour ma part, je pouvais me sentir très proche de personnes qui avaient 30 ou 40 ans de plus que moi. Là, c'était la division. Les intérimaires avaient des ressentiments envers les fixes.

Il y a aussi la question des objectifs. Dans votre ouvrage, les patrons fixent des objectifs inatteignables. C'est un peu Machiavel à l'usine...

Effectivement. Lors de mon arrivée à l'usine, je vois, en premier lieu, cette courbe de production toute droite. Un

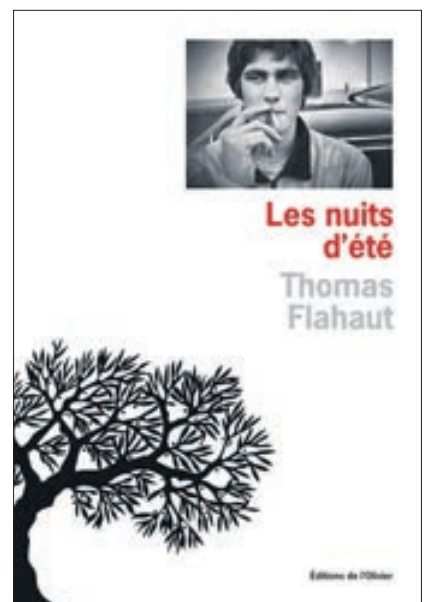


«Mon ouvrage est aussi un moyen de montrer le capitalisme tel qu'il se présente aujourd'hui, ainsi que la précarité et les modes de vie qu'elle induit» indique Thomas Flahaut.

collègue me dit: «T'en fais pas. Tu l'atteindras jamais.» Autrefois, il y avait des chronomètres... Aujourd'hui, l'illusion de l'autonomie au travail – avec un opérateur seul avec sa machine – constitue un puissant moyen de contrôle. Les objectifs ne peuvent être atteints. L'individualisation du travail renforce la culpabilisation.

Votre roman montre également avec force que le rapport aux origines pour les enfants d'ouvriers est sans cesse rempli de désarroi. S'ils quittent le quartier, le milieu social, un sentiment de trahison les hante. S'ils y restent, cela est vécu comme un échec...

C'est en effet ce que je voulais illustrer. La trahison, on vous la fait aussi ressentir. L'environnement de l'enfance constitue une forme d'aimant et de repoussoir. J'ai à la fois l'impression de ne plus en faire partie et celle de ne pas être complètement intégré ailleurs. ■



Thomas Flahaut, *Les nuits d'été*, Éditions de l'Olivier, 2020.

DANS LA PEAU D'UN RÉFUGIÉ

Une bande dessinée nous invite à découvrir le parcours d'un migrant allant de la Syrie à la France

Fabrice Bertrand

L'auteur de bande dessinée, Fabien Toulmé, a réussi son pari. Après y avoir consacré plusieurs années de sa vie, il a fini sa trilogie intitulée *L'Odyssée d'Hakim*. Ce roman graphique, dont l'ensemble des trois ouvrages fait près de 800 pages, n'est pas une œuvre anodine, mais plutôt un travail d'envergure, un «coup de maître». Le bédéiste a effectivement eu la passion de transmettre, d'être le porte-crayon d'une vie, d'un périple plein de péripéties, celui d'un migrant syrien qui fuit son pays. Cette histoire donne un reflet du drame humanitaire mortifère qu'a été la crise migratoire des années 2010. Elle en dit long également sur les pays de transit ou d'accueil. A la suite de différents drames et de leurs traitements par les chaînes de télévision, le dessinateur s'est en effet posé de nombreuses questions. «Au fond, que savons-nous des migrants?» constitue une interrogation qui a mené à une année et demie d'interviews avec Hakim, socle de cette bande dessinée documentaire.

UN DESTIN QUI BASCULE

Hakim, c'est l'histoire du basculement d'un destin, d'une chute sociale. Entrepreneur, sa pépinière était, à tout point de vue, florissante. Le narrateur avait ainsi un commerce prospère et un travail apprécié. Mais les tensions s'exacerbent entre la rue et le pouvoir en Syrie. La répression se caractérise par son arbitraire, sa violence et sa cruauté. Ses terrains horticoles étant réquisitionnés par l'armée, Hakim perd alors son travail. De plus, son frère est emprisonné pour avoir manifesté. Craignant pour sa propre sécurité et devant pourvoir aux besoins familiaux, commence alors la route de l'exode. Dans l'un des tomes, Fabien Toulmé avertit le lecteur: Hakim aurait pu faire sa vie plus près de la Syrie. Il a d'ailleurs essayé. Sans succès. Sa traversée n'était pas originellement «une quête de l'Europe», mais bien plutôt une nécessité afin de survivre, puis de retrouver sa propre famille.

LE CHOIX DE LA CLANDESTINITÉ

Première étape: le Liban. Il part chez un ami et projette, à cette époque, de revenir chez lui dès que possible. Ensuite, afin de faire face à la disette, il quitte le Liban pour la Jordanie, où il a de la parenté. Il y connaît le travail au noir, l'exploitation et la xénophobie. Les Syriens sont accusés par certains d'être des «voleurs de travail» en raison du dumping salarial de nombreux patrons. Au vu des conditions, Hakim tente sa chance en Turquie. Sa vie – ou plutôt sa survie – est faite de

petits boulots. Une bonne étoile cependant luit: il se marie et a un garçon. L'existence demeure très précaire. Le père de sa femme réussit à la faire venir en France par regroupement familial. Hakim reste, par conséquent, seul avec leur enfant en Turquie, dans l'attente des papiers en vue de s'installer sur sol français. La machine administrative est lente, peu sensible aux réalités humaines, et produit son lot d'erreurs. Face à cette impasse, le choix de gagner l'Europe dans la clandestinité est entériné.

VERS LA RECONSTRUCTION

La traversée de la Méditerranée pour rejoindre la Grèce est épique. Le lecteur a le souffle coupé devant le danger encouru sur ce canot. Ce récit haletant constitue un morceau d'anthologie de la bande dessinée. S'ensuit une série de pérégrinations au sein du continent européen, que le lecteur pourra découvrir dans le dernier tome. On y retrouve des aspects caractéristiques de la crise des migrants, comme l'indignité des conditions de vie subies dans les centres de rétention. Après avoir dormi dans la forêt, dans la rue, marché des kilomètres et des kilomètres, bravé le froid, les intempéries, la faim, la fatigue, Hakim et son fils Hadi sont arrivés en France et ont désormais obtenu le statut de réfugiés ouvrant – après ce qui a été vécu – un autre chemin: celui de la reconstruction.

UNE ŒUVRE MAJEURE

Cette suite de bandes dessinées se révèle donc remarquable. Le récit marque par sa fluidité, tout s'enchaînant facilement et d'une façon très rythmée. Le style émeut avec simplicité, grâce à des traits nets et l'usage de couleurs douces. Il y a peu de pathos dans cette œuvre, mais beaucoup de tendresse. Le lecteur vit une expérience d'immersion au sein du parcours de ce migrant. Comme relaté, de nombreux thèmes sont abordés. Parmi les plus écœurants figurent incontestablement la politique de certains États européens (notamment la Hongrie), mais aussi le rôle des profiteurs de la détresse humaine incarnés par des passeurs ou des employeurs sans scrupule. Des questions clés sont également évoquées comme le dilemme de la clandestinité, et beaucoup d'autres enjeux existentiels – on pense, entre autres, au thème de l'absence, de la séparation... Une œuvre riche et pétée d'humanité, un travail salutaire au regard de l'actualité... ■

Fabien Toulmé, *L'Odyssée d'Hakim*, Delcourt.



Fabien Toulmé signe une bande dessinée documentaire réalisée sur la base d'interviews avec le protagoniste, un réfugié syrien.

